

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## SEANCE DU 26 JUIN 2023

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou (départ à 21h33), Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Ariane Wachthausen (jusqu'à 21h16)	Pouvoir à David Ros
Théo Lazuech	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Hervé Dole	Pouvoir à Frédéric Henriot
Marie-Pierre Digard (jusqu'à 21h11)	Pouvoir à Didier Missenard
Elisabeth De Lavergne (jusqu'à 20h39)	Pouvoir à Michèle Viala
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Anne-Charlotte Benichou (départ à 21h33)	Pouvoir à Didier Missenard

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents à 20h30 : 27  
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eliane Sauteron est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 2023-63 – TRANSITION ECOLOGIQUE – ADOPTION DU PLAN VELO COMMUNAL

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code des transports et notamment l'article L1271-1 du Code des transports,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

**Vu** la délibération 2021-09 du 9 mars 2021 autorisant la convention constitutive d'un groupement de commande relatif à la révision du schéma directeur communautaire des circulations douces et à l'élaboration des plans vélos communaux,

**Vu** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et son plan vélo,

**Vu** la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports, réunie le 21 juin 2023,

**Considérant** que l'absence d'efficacité de l'aménagement du terrain freine les citoyens à user durablement du vélo ou de l'intermodalité,

**Considérant** la nécessité d'encourager la mobilité active pour lutter contre la sédentarité, améliorer la qualité de vie et agir pour la protection de l'environnement en réduisant les gaz à effet de serre,

**Considérant** que le plan vélo est l'avènement d'un projet commun et national,

**Après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 voix contre (M. Villette) :**

- **Approuve** le plan vélo de la Commune

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 28 JUIN 2023  
et de la publication le 28 JUIN 2023

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

